

ICOMOS
Comité de Tourisme

CHARTRE DU TOURISME CULTUREL

*Van Clé
refait avec
1996*

Introduction

1

L'ICOMOS a vocation de favoriser la sauvegarde et d'assurer la conservation et la mise en valeur de la part privilégiée du patrimoine humain que représentent les sites et les monuments. A ce titre, il se sent directement concerné par les effets, positifs et négatifs, qu'entraîne pour ce patrimoine le remarquable développement des activités touristiques dans le monde.

2

L'ICOMOS est conscient qu'aujourd'hui moins que jamais l'action isolée d'un organisme, si puissant soit-il dans son domaine particulier, ne peut influencer valablement le cours des événements. C'est pourquoi il a cherché à s'associer dans une réflexion commune avec les grandes organisations mondiales et régionales qui à l'un ou l'autre titre, partagent ses préoccupations et qui sont susceptibles de contribuer à la mise en œuvre d'une action universelle, cohérente et efficace.

3

Les représentants de ces Organismes, réunis à Bruxelles — Belgique — les 8 et 9 novembre 1976 pendant le Séminaire International Tourisme et Humanisme Contemporain, ont convenu ce qui suit :

CHARTRE DU TOURISME CULTUREL

I. Position de principe

1

Le tourisme est un fait social, humain, économique et culturel irréversible.

L'influence qu'il exerce dans le domaine des sites et des monuments en particulier est considérable, et ne pourrait que s'accroître en raison des conditions connues de développement de cette activité.

2

Considéré dans la perspective du quart de siècle à venir, situé dans le contexte des phénomènes d'expansion lourde de conséquence avec lesquels l'Humanité se trouve confrontée, le Tourisme apparaît comme un des phénomènes susceptibles d'exercer sur l'environnement de l'Homme en général, sur les sites et les monuments en particulier une influence extrêmement significative. Pour rester supportable, cette influence doit être soigneusement étudiée, et faire l'objet à tous les niveaux d'une politique concertée et effective. Sans prétendre répondre en tout à ce besoin, la présente approche, limitée au tourisme culturel, se croit constituer un élément positif de la solution globale requise.

3

Le Tourisme culturel est celui qui a pour objet, entre autres objectifs, la découverte des sites et des monuments. Il exerce sur ceux-ci un effet positif considérable dans la mesure où, pour ses propres fins, il concourt à leur maintien en vie et à leur protection. Cette forme de tourisme justifie en effet les efforts que ce maintien et cette protection exigent de la communauté humaine, en raison des bénéfices socio-culturels et économiques qui en découlent pour l'ensemble des populations concernées.

4

Quels que soient cependant ses motivations et les bienfaits

qui en dérivent, le tourisme culturel, tel qu'il est actuellement pratiqué, ne saurait être séparé des effets négatifs, spoliateurs ou destructeurs, qu'entraîne l'emploi massif et incontrôlé des sites et monuments qui en font l'objet.

Le respect de ceux-ci, aussi bien que l'élémentaire souci de les maintenir en état de jouer un rôle d'attrait touristique et d'éducation culturelle, implique la définition et l'application de normes acceptables.

En tout état de cause, dans la perspective d'avenir où nous nous situons, c'est le respect du patrimoine mondial, culturel et naturel, qui doit prévaloir sur toute autre considération, si justifiée qu'elle puisse être du point de vue social, politique ou économique.

Un tel respect ne saurait être assuré que par une politique d'implantation d'équipement et d'orientation du mouvement des touristes conçu en tenant compte des seuils d'occupation et d'utilisation qui ne sauraient être franchis sans péril.

Il faut condamner d'autre part toute implantation d'équipement et de service touristique réalisée en contradiction avec le souci premier du respect dû au patrimoine culturel existant.

II. Base d'action

Sur la base de ce qui précède,

- les organismes représentatifs du Tourisme d'une part, de la protection du patrimoine naturel et monumental d'autre part, profondément convaincus que la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel pour le bénéfice du plus grand nombre ne pourra s'accomplir que dans l'ordre, c'est-à-dire dans l'intégration des valeurs culturelles aux objectifs sociaux et économiques compris dans la planification des ressources des Etats, des régions et des communautés locales,
- prennent connaissance avec le plus vif intérêt des mesures que chacun d'entre-eux se déclare prêt à adopter dans son propre secteur d'influence, telles qu'elles sont formulées dans les annexes à la présente déclaration,
- font appel à la volonté des Etats pour assurer la mise en application énergique et rapide de la Convention internationale pour la protection du patrimoine mondial culturel et

naturel adoptée le 16/11/1972 ainsi que de la Recommandation de Nairobi,

- espèrent voir l'Organisation Mondiale du Tourisme dans la plénitude de sa vocation, et l'Unesco dans le cadre de la convention préappellée, mettre tout en œuvre, en collaboration avec les organismes signataires et tous autres qui seront à l'avenir amenés à s'y rallier, pour assurer l'application de la politique qu'ils ont définie, seule susceptible de prémunir l'Humanité contre les effets d'une croissance touristique anarchique conduisant à la négation de ses propres objectifs.

Ils souhaitent que les Etats, au travers de leurs structures administratives, des organisations d'opérateurs de tourisme et des associations d'usagers, adoptent toutes mesures appropriées de sensibilisation, destinées à faciliter l'*information* et la *formation* des personnes, se déplaçant à des fins touristiques à l'intérieur ou vers l'extérieur de leur pays d'origine.

Conscients de l'extrême nécessité où l'on se trouve de modifier l'attitude du public le plus vaste à l'égard des phénomènes découlant du développement massif des besoins touristiques, ils souhaitent que, dès l'Ecole, l'enfance et la jeunesse soit éduquée dans la compréhension et le respect des sites, des monuments et du patrimoine artistique et que tous les organes d'information écrite, parlée et visuelle exposent au public les données du problème, contribuant ainsi à une effective prise de conscience universelle.

Unaniment soucieux de protéger le patrimoine culturel qui est la base même du tourisme international, ils s'engagent à soutenir la lutte entamée sur tous les fronts contre la destruction de ce patrimoine par toutes les sources connues de pollution ; et font appel aux architectes et experts scientifiques du monde entier pour que soient mobilisées, au service de la protection des monuments, les ressources les plus élaborées de la technique moderne.

Ils recommandent que les spécialistes qui doivent intervenir dans la conception et la mise en œuvre de l'utilisation tou-

ristique du patrimoine culturel et naturel reçoivent une formation adaptée à la nature et à l'interdisciplinarité du problème, et soient associés dès l'origine à la programmation et à l'exécution des plans de développement et d'équipement touristique.

Ils affirment solennellement que leur action a pour objet le respect et la protection de l'authenticité et de la diversité des valeurs culturelles tant des régions et pays en voie de développement que des pays industrialisés, le sort du patrimoine culturel de l'Humanité étant, dans la perspective du développement touristique, de la plus profonde unité.

Signataires :

Voir pages 6 et 7.

Académie Internationale du Tourisme (ACIT)	M. Francis PALMERO Président
Alliance Internationale du Tourisme (AIT)	M. KABES Secrétaire Général
Association Internationale d'Experts Scientifiques du Tourisme (AIEST)	Professeur KASPAR Président
Association Internationale de l'Hôtellerie (AIH)	M. Lauri SARKIA Président
Association Internationale des Jardins Historiques (AIJH)	M. René PECHERE Président
Bureau International du Tourisme Social (BITS)	Mme TROISGROS Présidente
Europa Nostra (EN)	M. Richard HARE Directeur
European Travel Commission (ETC)	M. Arthur HAULOT Vice-Président
Fédération Internationale des Auberges de Jeunesse (FIAJ)	M. Piet KIMZEKE Président
Fédération Internationale de l'Automobile (FIA)	M. J.J. FREVILLE Secrétaire Général
Fédération Internationale des Journalistes et Ecrivains de Tourisme (FIJET)	M. Jean-Paul DELFELD Président
Fédération Universelle des Associations d'Agences de Voyage (FUAAV)	M. Juliano MAGNONI Président Honoraire
Fondation Van Clé / Van Clé-Stichting (FVC/VCS)	M. R.H. LECOUTRE Administrateur-Délégué
Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS)	M. Raymond LEMAIRE Président

Institution Internationale des Châteaux Historiques (IICH)	M. Anton de ZWAAN Secrétaire Général
Organisation Mondiale du Tourisme (OMT)	M. Robert LONATI Secrétaire Général
Union Internationale des Architectes (UIA)	M. Victor-Gaston MARTINY Délégué
Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources (UICN)	M. Duncan POORE Acting-Directeur Général

ORGANISMES SIGNATAIRES

1

2

3

4

5

6

7

L'ACADEMIE INTERNATIONALE DU TOURISME

souscrit entièrement à la Charte de Bruxelles, qui rencontre certaines des principales préoccupations qui l'animent depuis 25 ans,

- décide de mettre l'ensemble du prestige et des moyens dont elle dispose au service de la campagne d'information et d'éducation du public et des cadres touristiques indispensables à la défense du patrimoine culturel de l'humanité.

L'ALLIANCE INTERNATIONALE DU TOURISME

Fermelement décidée à mettre en œuvre les principes inclus dans la Charte de Bruxelles,

- compte poursuivre et développer l'action permanente qu'elle exerce auprès des dizaines de millions de sociétaires de ses organisations membres en vue d'assurer leur meilleure préparation à l'exercice d'un tourisme respectueux à la fois des valeurs culturelles des pays visités et de la finalité humaniste qui le justifie.

Dans ce but, elle compte s'appuyer sur les éléments de politique générale qui lui ont été fixés par ses organes.

L'AiT continuera notamment l'effort entrepris depuis 20 ans par ses congrès « Loisirs et Tourisme » dont le prochain en 1977 étudiera les relations entre l'automobiliste et l'environnement.

Dans le domaine de l'information et de l'éducation du public, la Commission du Tourisme Social et la Commission des Jeunes de l'AIT seront particulièrement amenées à conformer leur action aux buts généraux fixés par la Charte de Bruxelles.

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES EXPERTS SCIENTIFIQUES DU TOURISME

- *Consciente des problèmes* susceptibles d'être provoqués par « l'interaction » des effets d'un développement continu des flux touristiques d'une part, du souci de protection du patrimoine naturel, architectural et artistique des pays et des régions visités d'autre part,
- *entend s'associer pleinement*, pour ce qui la concerne, à l'initiative prise par le Conseil international des Monuments et des Sites de promulguer une Charte du tourisme culturel répondant aux préoccupations qui découlent de ce phénomène,
- *invite ses membres*, chercheurs, enseignants ou praticiens à maintenir et développer l'esprit en fonction duquel ils s'efforcent de prendre en compte, dans le cadre de leur recherche fondamentale ou appliquée comme de leurs travaux pratiques, les valeurs qui s'attachent au respect des sites naturels, à la sauvegarde des richesses artistiques, à l'authenticité des cadres de vie,
- *souligne d'ailleurs l'intérêt* de leur présence au sein d'équipes pluri-disciplinaires, chargées de préparer et de réaliser les opérations de sauvegarde et de mise en valeur de l'espèce, la conjugaison de ces deux volets complémentaires d'une même action étant justifiée, à son sens, par la solidarité obligée de objectifs à atteindre,
- *s'engage à favoriser* par les moyens qui lui sont propres la diffusion de la Charte du tourisme culturel et la projection efficace des idées-force qui la structurent afin que le tourisme soit, d'une façon de plus en plus significative, dans les perspectives ouvertes par une civilisation des loisirs, un facteur de qualité de vie pour un humanisme de notre temps.

LE COMITE INTERNATIONAL DES JARDINS HISTORIQUES

Conscient de l'aide que peut lui apporter, dans la poursuite de ses objectifs, les principes définis dans la Charte du Tourisme Culturel,

- décide de poursuivre énergiquement son action en vue d'obtenir l'intégration dans le patrimoine touristique contemporain des jardins et châteaux historiques ouverts au public,
- réclame à ce sujet des pouvoirs publics intéressés qu'ils accordent à ces « pensées vivantes » les avantages techniques et financiers parallèles à leur caractère,
- entend entre autres mettre tout en œuvre pour obtenir des gouvernements que soit rehaussé le niveau de formation des paysagistes appelés à collaborer à l'aménagement et à la protection des sites.

LE B.I.T.S.

- entend poursuivre par la voie de son action propre et par celle des associations volontaires nationales et internationales qui le composent, l'effort qu'il a entrepris en vue de la formation humaine et culturelle des animateurs du tourisme social, la préparation au voyage des vastes couches du public touristique placé sous son influence en vue de favoriser pour chacun la découverte authentique des richesses naturelles et monumentales constitutives du tourisme culturel ;
- entend poursuivre tout aussi activement la politique qu'il a définie à son Séminaire de Tunis 1976, visant à la formation des populations d'accueil et à la contribution de celle-ci au maintien d'un tourisme de haute qualité humaine.

EUROPA NOSTRA

Europa Nostra, heureuse de s'associer à la Charte du Tourisme culturel, élaborée à Bruxelles, les 8 et 9 novembre 1976, rappelle à ce sujet les principes de sa propre action, et souligne son désir de collaborer étroitement avec la Commission européenne de Tourisme et ICOMOS pour promouvoir une campagne pour :

- a. l'élimination de toute forme de pollution qui affecte l'environnement humain et qui menace le patrimoine architectural et naturel de l'Europe ;
- b. l'application, dans les villes et villages d'intérêt architectural ou historique et dans les régions de beauté naturelle, d'un contrôle plus strict sur les nouvelles initiatives de toutes espèces, telles que les routes, les aires de stationnement, la publicité extérieure, l'implantation d'hôtels, de terrains de camping et de caravaning, et d'autres installations touristiques ;
- c. l'harmonisation dans de tels lieux du caractère et de l'échelle de toutes nouvelles constructions avec celles de l'architecture locale.

Par ailleurs, Europa Nostra se déclare prête à mettre à la disposition de tous les organismes intéressés ses propres possibilités et notamment celles de ses services de photographie et de documentation, en vue de servir au maximum du possible l'action d'éducation du public et l'échange d'information entre les autorités locales.

LA COMMISSION EUROPEENNE DU TOURISME (ETC)

- souscrit intégralement aux thèses exposées dans la Charte de Bruxelles ;
- entend consacrer les moyens dont elle-même et les Offices Nationaux du Tourisme qui en sont membres disposent en vue de poursuivre l'action déjà commencée dans son cadre géographique en liaison avec *Europa Nostra*.

FEDERATION INTERNATIONALE DES AUBERGES DE LA JEUNESSE

Le Comité Exécutif de la Fédération Internationale des Auberges de la Jeunesse, à l'occasion du colloque de l'ICOMOS, souligne l'importance de l'action à mener pour affirmer et développer une collaboration active entre les tenants du patrimoine culturel et les responsables des mouvements du tourisme des jeunes. Il continuera à répandre toute information sur ce sujet par le canal de ses membres nationaux. Il est prêt à contribuer à la diffusion du texte de la Charte pour un tourisme culturel parmi les milliers d'usagers des auberges de la jeunesse.

La Fédération Internationale des Auberges de la Jeunesse, qui unit 50 associations membres établies dans les 5 continents, a pour but de faciliter l'ajisme international, ainsi que la compréhension entre les jeunes de tous pays.

Les 4.412 auberges de la jeunesse existant dans le monde entier ont pour mission d'aider les jeunes à voyager, à connaître et à aimer la nature et à apprécier les valeurs culturelles des monuments et des sites. Les parents abergistes chargés de la responsabilité des Auberges, ont naturellement un rôle éducatif permanent à jouer.

Sur le plan de la conservation de l'environnement, les Associations nationales de la F.I.A.J. aussi bien que la Fédération Internationale elle-même, ont déjà pris diverses initiatives. Certaines associations nationales A.J. possèdent des commissions nationales et régionales qui agissent comme éléments de pression pour la sauvegarde de la nature. De nombreuses publications, bulletins mensuels, brochures, revues édités par les associations nationales servent d'outils de pénétration et d'éducation.

Le plus grand nombre d'associations nationales des A.J. se préoccupe constamment de la formation des cadres : parents-bergistes et moniteurs d'usagers ajistes.

FEDERATION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET ECRIVAINS DU TOURISME

Bien au delà de ses propres préoccupations professionnelles, la F.I.J.E.T. — grâce à ses 1.500 membres, tous journalistes et écrivains spécialisés — la F.I.J.E.T. sait pouvoir mettre à la disposition des buts les plus nobles du tourisme, l'incontestable puissance de son audience auprès de dizaines de millions de lecteurs, spectateurs et auditeurs.

A l'occasion du colloque de l'ICOMOS, elle réaffirme cette conviction, ce choix et cette intention.

Convaincue :

- que l'augmentation de la qualité du tourisme sous toutes ses formes passe par la transformation positive des désirs des touristes eux-mêmes ;
 - que l'amélioration de la mentalité du touriste moyen obligerait les pouvoirs publics et privés à réviser certaines de leurs conceptions trop matérialistes ou économistes ;
 - que cette modification constructive de la mentalité se fera grâce à l'éducation,
- la F.I.J.E.T. continuera à répandre cette éducation par le canal des œuvres de ses adhérents.

Elle demande à toutes les organisations présentes au colloque, d'utiliser toutes les formes possibles de persuasion pour convaincre les gouvernements du monde de l'impérieuse nécessité d'inculquer dès l'enfance, à l'école, les principes de base d'un tourisme enrichissant pour tous.

LA FEDERATION UNIVERSELLE DES ASSOCIATIONS DES AGENCES DE VOYAGES (FUAAV)

- profondément consciente de la nécessité absolue d'assurer l'harmonisation entre les besoins touristiques sans cesse croissants et la sauvegarde indispensable du patrimoine naturel et monumental qui est l'une des motivations fondamentales du Tourisme,
- désireuse de mettre pour sa part en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer l'application des principes fixés dans la Charte de Bruxelles pour le Tourisme culturel,
- invite les Associations membres et, à travers elles, l'ensemble des Agents de voyages, à porter leur attention la plus vive sur l'effort d'information et de formation du vaste public qui leur fait confiance, et dans ce but, d'agir systématiquement en vue
 - de la diffusion, dans tous les documents émanants des agents de voyage et de leurs Associations, des Règles générales de conduite du Tourisme, à définir par l'Organisation Mondiale du Tourisme,
 - d'attirer l'attention de tout touriste ou groupe de touristes sur les valeurs humaines, spirituelles et artistiques qu'il va rencontrer dans les pays qu'il est appelé à visiter et sur la nécessité absolue de les respecter,
 - de développer au maximum de ses possibilités la formation culturelle des guides appelés, par les agences de voyages, à orienter les visiteurs et à jouer de ce fait un rôle capital dans les relations entre les visiteurs et le pays visité.

FONDATION VAN CLE / VAN CLE-STICHTING

désireuse d'apporter son appui le plus complet et le plus efficace à la mise en œuvre de la Charte de Bruxelles,

- décide de contribuer financièrement à la publication et à la diffusion des travaux du Séminaire de Bruxelles,
- suggère et d'organiser chaque année une 'Journée mondiale de l'homme, du civisme et du tourisme culturel', placée sous l'autorité de l'OTM, et de prendre d'autres initiatives adéquates.

L'INSTITUT INTERNATIONAL DES CHATEAUX HISTORIQUES

pleinement conscient de l'apport positif de la Charte de Bruxelles à la défense du patrimoine monumental,

- rappelle ses recommandations précédentes touchant les châteaux historiques et leur environnement ;
- décide de poursuivre l'action qu'il a entreprise en vue de faire reconnaître le rôle social et culturel éminent que jouent les propriétaires de châteaux ouverts au public, et de s'associer à tous les efforts devant conduire à une meilleure compréhension réciproque des responsables de patrimoine historique et monumental d'une part, ceux du mouvement touristique d'autre part.

L'ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME (O.M.T.)

L'OMT exprime sa volonté, dans le cadre du programme d'action qui lui a été fixé par son Assemblée Générale, de mobiliser les moyens propres à l'Organisation et ceux de ses membres en vue de la mise en application des recommandations contenues dans la Charte de Bruxelles et notamment

- l'action en vue de l'étalement du tourisme dans le temps et dans l'espace, seule mesure d'envergure capable de réduire les tensions actuellement reconnues ;
- l'action sur l'équipement touristique et son implantation en vue d'apporter une réponse plus cohérente et plus équilibrée aux besoins touristiques connus et prévisibles ;
- le renforcement de l'action de formation professionnelle des cadres touristiques en mettant l'accent sur l'acquisition des données propres à faire de ces cadres des éducateurs valables du public et des protecteurs actifs du patrimoine.

L'UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE SES RESSOURCES (UICN)

- consacre ses efforts à la sauvegarde du patrimoine mondial, naturel, culturel, et plus particulièrement à la sauvegarde de la nature,
- favorise le développement qui tire le meilleur parti des ressources naturelles et culturelles locales,
- soutient la promotion et la réglementation du tourisme pour favoriser la conservation du patrimoine naturel.

Dans ces conditions l'UICN adhère complètement à la Charte du Tourisme culturel et s'efforcera d'en propager les principes.

Nous ont également assuré de leur pleine adhésion à la *Charte de Bruxelles* et de leur volonté de la mettre en œuvre dans leur domaine spécifique d'action et de rayonnement :

- L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE L'HOTELLERIE (AIH) ;
- LA FEDERATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE (FIA) ;
- L'UNION INTERNATIONALE DES ARCHITECTES (UIA).